

Ville d'Allauch



SÉCURITÉ

Sécurité : Allauch étend son dispositif de vidéoprotection avec 24 caméras supplémentaires

Dans le cadre du renforcement progressif des moyens de la Police municipale (extension des horaires d'intervention, dispositifs « Voisins vigilants », « Opération Tranquillité Absence »...), 24 nouvelles caméras de vidéoprotection (dont 1 nomade) ont été déployées depuis la rentrée.

Publié le 11 octobre 2022

Installées sur 11 nouveaux sites différents, ce sont désormais 145 caméras qui permettent de mieux prévenir les risques ou nuisances auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité que ce soit le fléau des cambriolages, mais aussi les vols ou dégradations de véhicules ainsi que tous types d'incivilité (tags, déchets sauvages...).

Voici quelques-uns des nouveaux sites d'implantation :

- Village : Esplanade des Moulins et Parking public situé sous l'Espace François-Mitterrand ;
- La Pounche : parking des Toits de la Pounche, Boulevard Ange Martin, Parking

Marius Milon, parking situé derrière la crèche « Les Angelots » ;

- Le Logis-Neuf : rond-point des Oliviers ;
- Fontvieille : chemin de La Craie et chemin de Barbaraou ;
- Enco de Botte : avenue de Provence.

Depuis cet été, une caméra dite « nomade » a été ajoutée au dispositif. Elle était positionnée ces dernières semaines dans la montée de Notre-Dame du Château pour limiter les nuisances et les risques d'incendie durant la période estivale, elle sera prochainement placée à l'angle des chemins Marius Milon/Collet Blanc.

Un dispositif qui sera à nouveau renforcé dès l'année prochaine (notamment aux Gonagues) pour venir en appui des agents de terrain qui œuvrent en proximité au quotidien dans chacun de nos noyaux villageois pour assurer notre sécurité, un des premiers critères de qualité de vie.





>

MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :

8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h